

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 55/09-2025

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE : 22 SEPTEMBRE 2025

-oOo-

OBJET : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION PONCTUELLE À L’ASSOCIATION
« F.S. FOOTBALL » AU TITRE DE L’ANNÉE 2025 – RECTIFICATIF -

Rapporteur : Madame Sophie LABAS

L’an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Marie Gladine BETON, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme Pandora CHARANSOL ayant donné pouvoir à M. David CHARPENTIER.

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS rappelle que l'association « F.S. FOOTBALL » ayant pour président Monsieur BUSSON Didier, et dont le siège social se situe en Mairie, est une association dont l'activité première est l'organisation d'activités à caractère sportif.

L'association a fait plusieurs demandes de subventions afin de proposer des projets au cours de l'année 2025, avec le soutien de la municipalité. Une première délibération en ce sens a été adoptée par le Conseil municipal en date du 1^{er} avril 2025 (délibération n°27/04-2025).

Cependant, le tournoi des U11 à Tonnay-Charente, initialement prévu les 19 et 20 avril 2025, ayant été annulé, l'association a participé, en remplacement, au tournoi U11 à Royan, qui s'est déroulé les 31 mai et 1^{er} juin 2025.

Il convient donc de modifier la délibération initiale pour tenir compte de ce changement. Cette nouvelle délibération modifie la délibération n°27/04-2025 adoptée en séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'annuler la participation financière au « TOURNOI U11 À TONNAY-CHARENTE » des 19 et 20 avril 2025, à hauteur de 2 000 €, initialement prévue dans la délibération n°27/04-2025 du 1^{er} avril 2025.
- De valider la participation de l'association « FS FOOTBALL » au « TOURNOI U11 À ROYAN », organisé les 31 mai et 1^{er} juin 2025, et d'attribuer une subvention d'un montant équivalent, soit à hauteur de 2 000 €.

La subvention, plafonnée à un montant global maximum de 2 000 € (deux mille euros), sera versée pour cette action, ainsi modifiée, après la réalisation effective du projet et sur présentation des factures établies au nom de l'association.

Il est précisé que le montant de la subvention ne pourra excéder le montant indiqué ci-dessus, même si les dépenses réelles, pour l'action réalisée, dépassent le coût total prévisionnel de l'opération.

Toutefois, si les dépenses engagées n'atteignent pas les coûts prévisionnels des actions, la subvention sera versée dans la limite du montant des dépenses effectivement justifiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **DE RECTIFIER** la délibération n°27/04-2025 du 1^{er} avril 2025, en annulant la participation financière au « TOURNOI U11 À TONNAY-CHARENTE », initialement prévu les 19 et 20 avril 2025, à hauteur de 2 000 € (deux mille euros), au bénéfice de l'association « F.S. FOOTBALL ».
- **D'ATTRIBUER** une subvention ponctuelle pour la participation au « TOURNOI U11 À ROYAN », qui s'est déroulé les 31 mai et 1^{er} juin 2025, d'un montant de 2 000 € (deux mille euros), à l'association « F.S. FOOTBALL », selon les montants plafonnés par l'action présentée ci-avant.
- **DE DIRE** que les crédits demeurent inscrits à l'article 65748 dans le cadre du budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

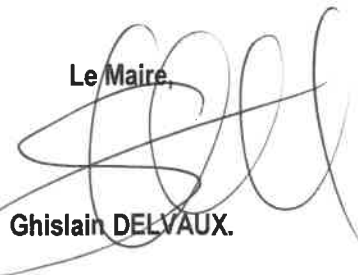
Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 3 OCT. 2025**

de sa publication et/ou affichage le : **- 3 OCT. 2025**